

JUSTE TRI
Association de défense des usagers
Boite postal 17
90600 Grandvillars
Site internet : dechets90.fr

Grandvillars le 05 04 2011

Monsieur le Préfet
Préfecture de Belfort
90000 Belfort

Monsieur le Préfet,

Je vous remercie de votre courrier du 24 02 2011 accusant réception de notre lettre du 05 02 2011.

Suite à la réponse que notre association a reçu du président du Sertrid, à ce même courrier, nous vous informons des informations complémentaires que nous avons fait parvenir à cet organisme sur trois points qui nous sont apparus non conformes avec la réalité du terrain.

Ces trois points sont les suivants:

1, Nous ne contestons pas globalement la notion de collecte des déchets verts, nous demandons simplement que le contenu et l'esprit de la convention soient respectés ce qui n'est pas toujours le cas.

Ces conventions mériteraient d'être éclaircies au regard des communes qui apparaissent assurer la charge de leur entretien. Elles n'ont (pour la plupart) pas compétence des déchets.

2, Nous comprenons la position de votre prestataire Sundgau Composte, pour qui la collecte de fumier est presque providentielle !

La réalité « est celle que nous vous avons précisée » dans notre courrier du 07 02 2011. Nous joignons à ce courrier **deux photos** situant le lieu et les faits, d'autres documents peuvent être tenus à votre disposition.

Interrogé sur ce sujet par des responsables municipaux un interlocuteur de Sundgau Composte a précisé que le fumier ne les dérangeait pas.

3, Nous ne contestons pas la notion de solidarité et le financement que prévoit la loi.

Ce n'est pas ce qui se passe dans le financement organisé par la CCST et la CCBB.

Nous estimons non solidaire donc illégal, de faire financer les déchets verts sur la base de la capacité en litre du bac des déchets destinés à l'incinération.

Nous contestons le fait de voir les locataires des H.L.M. de Delle, Beaucourt et autres villes, payer les déchets verts des propriétaires, voir d'un éleveur.

Les cas des déchets verts « des paysagistes » est lui aussi passé sous silence.

Concernant le courrier que nous a fait parvenir le président de la CCBB, en date du 25 02 2011 il nous a semblé utile de lui rappeler que le troisième adjoint dont il est question est le représentant que la CCBB a désigné pour la représenter auprès de la commission déchets de la CCST. Un choix qui n'apparaît pas judicieux et que notre association souhaite voir modifié.

JUSTE TRI reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Avec nos sincères salutations

Le président de Juste Tri